

Un revirement à saluer

Genève, 28 février. Mme Maria Roth-Bernasconi se déclare soudainement (*voir la «Tribune» du 25 février*) favorable à l'autorité parentale conjointe et pour la médiation dans les cas de divorces conflictuels. C'est un revirement qu'on ne peut que saluer. Mais combien de drames aura-t-il fallu - le dernier en date étant celui des petites Livia et Alessia et de leurs parents - pour qu'elle arrive enfin à cette conversion qu'elle n'opère qu'à reculons face à la détermination de pères trop souvent bafoués. Madame Roth-Bernasconi n'a toujours pas compris que le problème majeur, existentiel, vital, est celui de l'aliénation parentale, ce par quoi il faut entendre le rejet par l'un des parents, très généralement la mère, de l'autre parent, et dont les enfants sont les premières victimes. C'est cela qui est en jeu. Et c'est pour cela qu'il faut modifier les dispositions régissant le divorce. Le congé paternité, qu'elle soutient, ne changera rien à l'affaire. Sauf

exception, ce n'est pas au moment de la naissance que le problème se pose. C'est plus tard, lors d'une séparation. Il faut espérer à cet égard que les nouvelles et énièmes discussions engagées aux Chambres fédérales sur la question du «nom de famille» ne priveront pas les pères de ce qui demeure parfois le seul lien qui les unit à leurs enfants.

Michel Barde